



Thématique

Finances locales

Taxes foncières



Les vigilances au cours du mandat 2020-2026 :

Au cours de ce mandat, comme toutes les communes de France, nous avons été confrontés à de nombreuses **crises nationales et mondiales**.

A peine sorti de l'**épreuve de la pandémie qui a mis l'économie nationale à rude épreuve**, nous avons bénéficié des **aides à la relance** de nos partenaires publics et en particulier de la Région et du Département, utilisées à bon escient pour des **projets majeurs tels que la réhabilitation du logement de fonctions devenu Maison des enfants**.

Quelque temps plus tard, la **crise de l'énergie**, nous a conduit à **restreindre les consommations de gaz et d'électricité** dans tous les bâtiments publics et à **réduire la période d'éclairage nocturne** énergivore.

L'**inflation** entraînant une hausse importante des coûts de matériaux et de construction, certains projets ont été revus, tels que la **création de logements en centre-bourg** pour lequel l'opérateur foncier Habitat du Nord, a ébauché plusieurs projets sans trouver l'équilibre financier. Notre travail avec Valenciennes Métropole a depuis permis de **déclarer d'intérêt communautaire l'opération globale de centre-bourg avec un accompagnement financier non négligeable de l'agglomération**.

La mise en œuvre de **solutions et de pratiques moins énergivores** a été un de nos objectifs de ce mandat, notamment par la rénovation complète de l'éclairage public, avec des **lampes LED** moins consommatrices et un **dispositif de régulation de l'éclairage à la lanterne** pour lequel la commune a été pionnière dans le Valenciennois.

En matière d'**emprunts bancaires**, en début de mandat, deux prêts étaient en cours :

- un **emprunt contracté en 2003** de 500000 euros pour la réalisation du bâtiment qui abrite deux classes à ce jour, dont l'annuité est de l'ordre de 31000 € par an, est à échéance 2040.
- un **emprunt contracté en 2009** pour la réalisation du **bâtiment de la halte-garderie et du restaurant scolaire**.

Ce prêt dont l'annuité était de l'ordre de 80000 euros par an a été soldé au 1^{er} trimestre 2025

=> Ces emprunts, dont aucun n'était « toxique », n'ont jamais amené la commune dans des zones dangereuses et la capacité de contracter de nouveaux emprunts pour la rénovation et d'autres aménagements est totale.

En ce qui concerne la **fiscalité locale** :

1 - Fidèle à notre engagement de **maintenir les taux de foncier bâti et non bâti sans augmentation**, nous n'avons procédé qu'à l'**intégration, en 2020, de la taxation du SIARARB** auquel la commune avait précédemment délégué la compétence assainissement. Cette compétence a été reprise par Valenciennes Métropole, qui ne bénéficiait pas de la possibilité d'imposition du service et qui a baissé en contrepartie sa dotation de compensation à la commune.

2 - Seules les **résidences secondaires** sont encore **assujetties à une taxe d'habitation** dont la commune fixe le taux.

Ce taux est de 14,77 % et n'a pas changé depuis 2019.

Cette taxe d'habitation ne concerne à ce jour que cinq propriétaires et dans trois cas il s'agit de deux maisons mitoyennes occupées toutes deux en résidence principale.

En 2022, ces résidences étaient au nombre de douze et nous avons informé et accompagné les propriétaires concernés afin qu'ils puissent déclarer la réunion de ces deux logements. De la même manière, tous les contribuables qui nous ont soumis leurs interrogations ont été accompagnés dans leurs démarches auprès de l'administration fiscale.

En ce qui concerne **les dépenses publiques** :

1 - Une attention particulière est portée sur les travaux réalisés **soit en régie soit à l'entreprise**, afin :

- **d'établir un équilibre** tant dans les capacités à intervenir, dont, par exemple, les petites réparations immédiates par les agents et les grosses réparations par des artisans dont bon nombre d'artisans locaux, avec un savoir-faire dédié au type de problème,
- **de réduire les risques** en cas de vacance ponctuelle d'un ou plusieurs agents dont, par exemple, le personnel en cantine, mis à disposition par le prestataire pour permettre un remplacement immédiat en cas d'arrêt maladie,
- **de bénéficier de compétences** aguerries proposées par nos partenaires et en particulier, par Valenciennes Métropole, dont par exemple, le conventionnement pour des accompagnements de conseil en énergie partagée, d'observatoire fiscal ou encore pour les gros travaux de reprographie.

2 – Les **plans de financement des gros projets** d'investissement (rénovation de la maison des enfants, de l'église, d'économies d'énergie, etc.) sont esquissés très en amont, par anticipation, pour bénéficier :

- **des meilleures aides pour la réalisation des études** (divers diagnostics gratuits financés par Valenciennes Métropole),
- **des meilleures subventions** (État : fonds verts, DETR, etc. - Région : FEDER, FRATRI, etc. ; Département : ADVB, etc. ; Valenciennes Métropole : Fonds énergie, FSIC, etc.) ;
- **de compétences en ingénierie** telles que celles du Parc Naturel sur les plantations, sur l'atlas de la biodiversité communale, etc., ou celles de Valenciennes Métropole qui va jusqu'à la prise en charge du projet déclaré d'intérêt communautaire de rénovation du centre-bourg de la commune.

Et ainsi **réduire la part des finances communales de ces projets en visant près de 80 % d'aide financière externe**, au maximum de ce qui est autorisé par les textes réglementant les dépenses publiques.

Parole à nos colistiers particulièrement engagés aujourd'hui et demain :

Raymond ZINGRAFF : « Par mon expérience de conduite de projets en tant qu'ingénieur des travaux publics au service de nombreuses communes, par mes formations aux finances publiques et en sciences politiques, j'ai construit, au fil de ma carrière et de mes mandats électifs, une capacité à conduire les finances d'une collectivité publique en veillant à la construction des meilleurs plans de financements, à éviter les dépenses inutiles, à choisir les prestataires les mieux à même d'assurer les services publics auprès des Aubrysiens. Je m'engage à poursuivre une gestion raisonnée des deniers publics. »

Thomas GOBLET : « Actif dans le domaine immobilier, j'accorde une vigilance particulière à l'évolution des impôts fonciers dans la commune, afin de préserver le pouvoir d'achat des Aubrysiens. »



“ Nous sommes à l'écoute de vos besoins, aujourd'hui, et nous le serons demain...”